

**COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE**  
**21560**

Avant d'ouvrir la séance, le Conseil Municipal accueille le Major POIRIER commandant la brigade de gendarmerie d'Arc-sur-Tille.

En premier lieu, le Major indique qu'il cessera ses fonctions au 1<sup>er</sup> mai 2012 et qu'il sera remplacé par son adjoint.

Dans un second temps, il présente un bilan sur la situation de l'année écoulée pour les 11 communes constituant la circonscription, et plus précisément pour Bresse-sur-Tille.

Il indique qu'en novembre 2011 une vague de cambriolages a été constaté dans ces communes et qu'un renfort venant de la brigade d'Arc-sur-Tille avec l'aide de réservistes a été nécessaire.

Le Major POIRIER a constaté en moyenne un dépôt de plainte par jour à la brigade de gendarmerie, sans pour autant que ces faits délictuels aient eu lieu sur le territoire des 11 communes dont il a la charge mais, dans chaque cas, le plaignant est domicilié dans l'une de ces 11 communes.

A Bresse-sur-Tille, 14 faits ont été enregistrés en 2011 dont 7 cambriolages, des escroqueries à la carte bancaire, 2 affaires de stupéfiants ainsi que de la destruction de matériel.

Dans une troisième partie, le Major POIRIER présente les avantages et les inconvénients de la mise en place de moyens de surveillance tels que:

- Voisins vigilants,
- Tranquillité vacances,
- Vidéo surveillance.

<b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2012</b>
--

**PRESENTS:** MM. MOREAU - BILLET - MEYER - QUINTARD - BENOIT - FRANKLIN - JACQUOT - LAVIGNE - LOEHRER - SAGRANGE - YAQOUB.

**ABSENTS EXCUSES:** MM. CARBONNEL - GERMAIN (Procuration à E. JACQUOT) - MELINAND - OUDIN (Procuration à P. MOREAU).

**I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2011**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II - CHARTE «ILLICO<sup>2</sup>» AVEC LE GRAND DIJON**

Ce point avait fait l'objet de plusieurs échanges lors de précédents conseils municipaux.

Le Maire présente le dispositif de la charte «ILLICO<sup>2</sup>» et les engagements de la commune visant à adopter un Plan Climat Energie Municipal.

Vu la charte «ILLICO<sup>2</sup>»,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- autorise le Maire à signer la charte «ILLICO<sup>2</sup>» avec le Grand Dijon ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

### **III 6 REMPLACEMENT DES PHOTOCOPIEURS DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE LA MAIRIE**

Considérant que les photocopieurs utilisés actuellement par l'école maternelle et la mairie sont obsolètes, le Maire propose de les renouveler.

Le contrat de maintenance avec la société Rex Rotary, qui arrivait à échéance, a été dénoncé pour le 30 janvier 2012.

Suite à l'adhésion au groupement de commandes constitué par la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon autorisée par délibération du 4 février 2011, un devis de la société COMPUTACENTER, titulaire du marché de fournitures de photocopieurs est présenté en séance.

Le montant total de ces deux acquisitions s'élève à 6 556,46 € H.T soit 7 841,73 € T.T.C. (installation comprise).

Il s'agit de matériel avec configurateur de commandes permettant les fonctions:

- de photocopies de format A3 et A4, en couleur et en noir et blanc,
- d'imprimante depuis les ordinateurs,
- de fax en émission ordinaire et en réception sur mail,
- de scannérisation en mode PDF transmis sur boîte mail préprogrammée.

Le coût de la photocopie est de 0,0380 € H.T. pour la couleur et 0,0038 € H.T. pour le noir et blanc; sur une base de 4 000 photocopies.

Vu la convention d'adhésion constitutive de groupement de commandes pour les marchés d'acquisition de matériel informatique n° GDCV2011-072 en date du 15 février 2011,

Vu la délibération du 4 février 2011 autorisant le Maire à signer ladite convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le devis de la société COMPUTACENTER d'un montant de 6 556,46 € H.T. soit 7 841,73 € T.T.C. pour l'acquisition de deux photocopieurs.

### **IV - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNÉE 2012**

Le Maire souhaite échanger avec le Conseil Municipal sur les principaux investissements à envisager avant de procéder à la préparation du budget primitif 2012 de la commune.

Les choix suivants sont proposés et acceptés en séance:

- un programme de travaux de voirie de 50 000 € H.T. pour 2012 afin de terminer la remise en état des rues du Varin et de la Chevrière et de réaliser la réfection de la rue des Ecoles. A ce titre, la commune bénéficiera d'une subvention de 5000 €;
- mise en conformité de l'installation électrique de la salle des fêtes (coût estimatif 15 000 € T.T.C.);
- acquisition de panneaux de signalisation pour la route communale reliant Izier à Arc-sur-Tille (limitation à 70 km/h et trous en formation).  
*(Le maire fait observer à ce sujet que la commune d'Izier s'est engagée à financer la signalisation sur son territoire et que la partie de la voie communale située sur le territoire d'Arc-sur-Tille est déjà limitée à 60 km/h);*
- achat d'un aspirateur à feuilles et petit matériel divers pour le service technique (estimation 5000 € T.T.C.);
- achat d'extincteurs (estimation à programmer).

Pour des raisons de sécurité, les élus demandent également qu'un aménagement provisoire soit réalisé, en attendant la création du rond-point prévu, entre la rue de Genlis et le quartier de la ZAC «Le Clair Bois». Il est décidé de prendre contact avec Nexity, aménageur de la ZAC, pour trouver une solution.

## **V - BILAN UFCV 2011 ET OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS D'ÉTÉ 2012**

Christiane BILLET, Adjointe aux affaires sociales, présente le rapport d'activités de l'été 2011 pour le centre de loisirs.

Le centre de loisirs d'été a fonctionné avec l'UFCV du 4 juillet 2011 au 29 juillet 2011 et du 16 août 2011 au 2 septembre 2011, soit 19 jours en juillet et 14 jours en août.

Il a accueilli au total 53 enfants de Bressey-sur-Tille et de Remilly-sur-Tille.

L'effectif moyen de fréquentation a été d'environ 28 enfants en juillet et 15 enfants en août.  
Sur l'effectif total, 23% des enfants étaient âgés de moins de 6 ans.

Madame BILLET présente ensuite les perspectives pour 2012.

Le centre de loisirs d'été ouvrira du 09 juillet 2012 au 03 août 2012 et du 13 août 2012 au 31 août 2012.

Madame BILLET rappelle que les élus de la commune de Remilly-sur-Tille ont décidé de ne plus participer aux frais de fonctionnement du centre de loisirs d'été de Bressey-sur-Tille. La Communauté de communes de la Plaine des Tilles, ayant acquis la compétence Enfance Jeunesse, organisera un centre de loisirs d'été pour toutes les communes qui en dépendent.

De ce fait, les enfants de Remilly-sur-Tille ne devraient plus s'inscrire au centre de loisirs d'été de Bressey-sur-Tille, sauf moyennant le paiement du tarif "communes extérieures".

En conséquence, le nombre d'enfants attendus pourrait diminuer d'un peu moins de la moitié et l'organisation de la structure devra s'adapter à cette situation.

Outre le centre de loisirs d'été à Bressey-sur-Tille, des projets de «mini-camps» et de «Colos pour les Zados» sont également présentés en séance afin de diversifier l'offre.

Des précisions restent en attente, notamment pour les projets qui se dérouleront à l'extérieur de Bressey-sur-Tille. Ce point sera revu lors d'un prochain Conseil Municipal.

## **VI - OBSERVATOIRE FISCAL**

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation, afin de réaliser des économies et d'opérer une rationalisation des moyens, le Grand Dijon propose aux communes intéressées de mettre gratuitement à leur disposition un outil informatique d'observatoire fiscal afin de renforcer le suivi et l'analyse du tissu fiscal de la commune.

Une convention de création et de gestion d'un outil informatique d'expertise et d'analyse de la fiscalité des ménages et des professionnels (« observatoire fiscal ») est proposée à la signature.

Vu l'article L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'intérêt d'un tel outil informatique pour la gestion de la commune,  
Vu les exigences de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- autorise le Maire à signer la dite convention avec le Grand Dijon et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **VII - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION FONDS D'AIDE A LA VIE ASSOCIATIVE (F.A.V.A.)**

Didier QUINTARD, Adjoint, propose aux élus une répartition de la subvention du Fonds d'Aide à la Vie Associative (F.A.V.A.) attribuée par le Conseil Général pour les associations des communes et dont le montant total s'élève à 417,50 € pour 2012:

- l'Association «Les Mille-Pattes»: 167,50 €
- l'Association «Bourgogne Des Valois» (Guitarillos): 100,00 €
- l'Association «Bressey Foot Loisir»: 150,00 €

Le Conseil Municipal accepte cette répartition.

## **VIII - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT CNAS ET SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'ACTION SOCIALE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui permet au personnel communal de bénéficier de certains avantages sociaux.

L'article 6 des statuts du CNAS prévoit de désigner un correspondant parmi le personnel communal et un correspondant élu.

Par ailleurs, dans la perspective d'accompagner les adhérents dans la mise en œuvre du droit à l'action sociale, devenu obligatoire pour tous avec la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, l'assemblée générale du CNAS réunie les 9 et 10 juin 2011 à Dinan a adopté une charte de l'action sociale qui est proposée à signature.

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007,

Vu les statuts du CNAS et plus particulièrement l'article 6,

Vu la charte d'Action Sociale proposée par le CNAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- désigne Melle LOURDEL Sandrine pour assurer la fonction de correspondant CNAS en remplacement de Mme CAMPANA Marie Pierrette,
- confirme Mme BILLET Christiane, adjointe aux affaires sociales, dans sa fonction de représentante des élus pour la commune,
- autorise le Maire à signer la charte de l'Action Sociale proposée par le CNAS.

## **IX - ECOLE MATERNELLE: REOUVERTURE DE LA 3<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Maire indique que la réouverture de la 3<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle n'est pas acquise et, qu'en l'absence de chiffres fiables, Mme l'Inspectrice souhaite réserver sa décision.

Afin de mieux comptabiliser les effectifs, la commune de Remilly-sur-Tille a fait distribuer un tract «Sauvons nos écoles».

Le Maire explique qu'il a demandé à l'aménageur de la ZAC «Le Clair Bois » de présenter une mise à jour des effectifs d'enfants susceptibles d'être scolarisés au mois de septembre 2012.

A ce jour, et après avoir fait le point avec Mme MAGNIEN, Directrice de l'école maternelle, 80 enfants seraient scolarisables pour la rentrée de septembre prochain.

Le Maire indique qu'il adressera dans la semaine un courrier à Mme l'Inspectrice d'Académie pour présenter les effectifs et argumenter de la nécessité d'ouvrir cette 3<sup>ème</sup> classe.

## **X - QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Organisation des permanences pour l'élection présidentielle**

L'élection présidentielle est prévue les 22 avril et 6 mai 2012.

L'accueil du public, pour cette élection, aura lieu à la nouvelle mairie.

Les élus se répartissent en séance les tours de garde sur des périodes de 3 heures à partir de 8 h 00.

Les permanences pour les Elections législatives, qui auront lieu les 10 et 17 juin 2012, seront préparées à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **b) Inondations entrée Ouest du village**

Depuis plusieurs années, à l'occasion de gros épisodes pluvieux hivernaux, les inondations sont devenues chroniques à l'entrée Ouest du village en raison du débordement de la rivière «Le Gourmerault».

Cette situation est due à l'absence d'entretien du déversoir, creusé en amont par le Syndicat de la Norges il y a plusieurs dizaines d'années, et qui doit permettre à la rivière «Le Gourmerault» d'évacuer son surplus vers «La rivière neuve» en cas de fortes pluies.

Le Maire indique qu'il avait alerté le SITNA durant l'été 2011 sur de tels risques.

M. GERMON, Vice-président du SITNA, s'est rendu sur les lieux et a adressé ce constat à la commune: *«Le Syndicat de rivières est fortement incité à ne pas accélérer les flux d'eau dans les rivières de surface, à la fois pour assurer la recharge des nappes, éviter les inondations en aval et maintenir le bon fonctionnement biologique des cours d'eau (mise en place de la Loi sur l'Eau). L'aménagement routier, entre le pont de l'autoroute et l'entrée de Bressey apparaît trop bas par rapport au niveau du Gourmerault: en cas de forte pluie, même avec un curage du bras de décharge, le risque d'inondation de la route à cet endroit demeure important».*

Le SITNA estime enfin que, si la route avait été construite dans ce virage avec 1 mètre de remblais supplémentaire environ, cette inondation ne se produirait pas.

Le Maire indique pour conclure:

- d'une part, qu'il a adressé un courrier à M. le Président du Conseil Général, pour demander que des études et des propositions d'aménagement de la RD 107 soient faites dans ce secteur;
- d'autre part, qu'il a maintenu auprès du SITNA la demande d'entretien du bras de décharge, laquelle est actuellement comblée par des alluvions et des branchages.

#### **c) Bulletin municipal 2012 et site Internet**

Le Maire remercie les élus et le personnel municipal qui se sont investis pour préparer les articles du bulletin municipal paru en janvier. Il souhaite féliciter Didier QUINTARD pour la qualité et le professionnalisme de la présentation de ce document.

Pour des raisons de coût d'hébergement, le site Internet de la commune a changé d'adresse et est désormais <http://www.bressey-sur-tille.fr>

#### **d) Travaux de rénovation sur le réseau d'assainissement**

Le Maire informe les élus que le Grand Dijon a décidé de rénover en 2012 l'assainissement dans la rue du Clos et la rue des Moissons.

#### **e) Informations aux élus**

- Le Maire indique aux élus que le dispositif pour effectuer, par voie électronique, la transmission de tous les actes de la commune soumis au contrôle de légalité via un dispositif homologué a été installé par le Grand Dijon, conformément aux délibérations du 24 juin 2011.  
Melle LOURDEL, Adjoint administratif, a bénéficié d'une formation relative à l'utilisation.
- Suite à la demande d'adhésion de la commune de Corcelles-les-Monts, le Grand Dijon, composé actuellement de 22 communes, doit intégrer cette commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- Le déploiement de la fibre optique à Bressey-sur-Tille est prévu au plus tôt en 2015 et au plus tard en 2020.